

GUT.-

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail + Démocratie + Paix

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

07/88 du 31/12/87

DECRET N° /MTSSJ/DGFP/DGPCE. portant-^{SAV}
titularisation et nomination au titre de l'année
1986, de ^{certaines} Ingénieurs Principaux Stagiaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Mines)

(/ISAS:

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'ordonnance
n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la
constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1960 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60-90 du 30 Mars 1960 portant le statut commun des cadres de la
catégorie A des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des
fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies
des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles
sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires
notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des
fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 87/481 du 20 AOUT 1987 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 87/482 du 20 AOUT 1987 portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des
actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives
des Agents de l'Etat ;
● Vu le décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 sur la prise d'effet des avancements
et reclassements ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;
Vu le procès-verbal de la commission administrative paritaire réunie en date
du 04 Juillet 1986 ;

DECRETE :

.../...

Imray
Article 1er : les ingénieurs stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Techniques (Mines) dont les noms suivent, sont titularisés au titre de l'année 1986, et nommés au 1er échelon de leur grade, indice 830, ACC=néant.

MM. NKAYA (Maurice).....PC/du 28.11.86.....(D. G. I.)
HISSEU Appolinaire.....PC du 28.11.86;;.....(D. G. I.)
MIAMOUFITI Prosper.....PC du 28.11.86.....(D. G. I.)

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent arrêté qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 30 NOVEMBRE 1987

Le Premier Ministre,

Le Cardo dos Sociaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la
Justice,

Dieudonné KIMBEMBE
Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI
Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DSEP/DGPCE.....5
DGE/DCF.....5
MME/SGMH.....4
SGCM/BC.....3
DFP.....1
BTS.....1
MTSSJ.....2
CRF.....2
INTERESSES.....3
DOSSIERS.....3 /-